

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Compte rendu de la session extraordinaire du 31 mars 2016</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Présents :** M. Guillaume PAQUIER, Mme Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Jean-Pierre GOUDIER.

**Absente excusée :** Mme Claudette GRIVIAUD

**Absent représenté :** M. Serge POTIER, pouvoir à Mme Nathalie TALPIN

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Nathalie TALPIN donne lecture du compte rendu de la session du 18 février 2016 qui est adopté à l'unanimité

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- résiliation du bail 1G Impasse du Carrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte la demande.

### **EVOLUTION CCESL**

Le Préfet a bien acté la fusion de la CCESL et la CCPG au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal devra donc se prononcer dans un premier temps sur le schéma départemental intercommunal et dans un second temps sur la fusion qui nous concerne.

A compter de cette date, l'ensemble du territoire sera en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et dans cette optique, la CCESL travaille à la préparation de la fusion et au transfert de nouvelles compétences, ce qui l'amènera à légèrement augmenter ses taux d'imposition.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / RECETTES**

- la DGF était d'un montant de 109 684 € en 2015. Elle sera d'un montant inférieur pour l'année en cours compte tenu de la politique de l'Etat pour le redressement des comptes publics.
- le produit fiscal attendu pour 2016 est de 206 630 € à taux constants, cette somme ne sera pas réellement perçue. En 2015, de nombreux contribuables jusqu'alors exonérés de TH étaient devenus imposables. L'Etat a fait marche arrière mais n'a pas eu le temps de corriger les bases d'imposition.
- des subventions d'investissement sont à percevoir : reliquat de l'aide attribuée par le Ministère de l'Intérieur, DETR 2014 et 2015, aide de la Région pour le récupérateur d'eau. D'autres sont à inscrire au BP, notamment la dotation du Sénateur Durain au titre de la réserve parlementaire.
- le Conseil Départemental a décidé de supprimer le dispositif PIIC et de le remplacer par un appel à projets pour l'année 2016. Le Conseil Municipal prend connaissance du règlement et autorise le Maire à déposer un dossier dans le cadre du volet voirie, aménagement du centre bourg et des espaces publics en sachant que l'aide maximum sera de 4 000 €. Le montant définitif ne sera connu qu'à l'automne.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / DEPENSES**

- Le Maire informe qu'il convient d'inscrire au BP 2016 les dépenses suivantes :

- C/615232 : facture SYDESL (1 425,91 €), délibération du 17 juillet 2013 : dissimulation réseau téléphonique.
- Chapitre 012, C/ 6411 et 6413 : salaires de Mme Lagarde et de son remplaçant pour toute l'année 2016

- C/1641 et C/66111 remboursement des 2 emprunts : 33 216,17 € de capital et 3 550,51 € d'intérêts.
- C/6554 : adhésion au refuge fourrière : 0,56 € par habitant, soit 306,32 €
- C/61521 : libération de 18 places au cimetière par l'entreprise Sarasin : 7 200 €
- C/63512 : taxe ordures ménagères sur avis taxes foncières
- C/6064 : reliure registres délibérations et état-civil
- C/611 : appui du Centre de Gestion pour la rédaction du document unique : 1 075 €.
- C/611 : convention avec le Centre de Gestion pour la mission d'inspection : 475 €

- Le Maire propose pour l'année 2016 au

- C/ 6281 : la reconduction de l'adhésion au groupement de commande de fuel par le biais de la FDSEA (les adhérents n'ont pas participé à la décision) : forfait de 60 € + 0,30 € par habitant, soit 224,10 €.
- C/6281 : la participation à raison de 0,35 € par habitant au fonds de solidarité logement
- C/6574 : l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation de la fête des 3 et 4 septembre prochains.
- Chapitre 21 : les travaux et acquisitions suivants :

➤ *Achats*

- Extincteurs
- Epandeur à sel
- Illuminations
- Matériel informatique
- Tablettes numériques école primaire

➤ *Travaux*

- Accessibilité mairie et bâtiments publics
- Rénovation épicerie après achat
- Installation pompe ancienne cure
- Réfection voirie et Pont Cartelée
- Création aqueducs

Le Conseil Municipal accepte toutes ces propositions et décide leurs inscriptions au BP 2016.

Le Conseil décide

- pour les écoles de Grury,
  - \* une subvention de 350 € pour la sortie pédagogique (C/6574)
  - \* l'inscription de la somme de 2 500 € au C/6067 pour les fournitures scolaires.
- pour le collège de Bourbon Lancy
  - \* demande FCPE pour les enfants de la commune : 20 € / enfant à condition que toutes les familles puissent bénéficier du groupement de commandes de fournitures scolaires même si elles ne sont pas adhérentes à la FCPE et qu'elles y aient bien participé. La somme correspondante sera inscrite au C/62878.
  - \* foyer socio-éducatif : 30 €. (C/6574)

**Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal décide d'équilibrer le BP 2016 en maintenant les taux d'imposition à leur niveau et sans avoir recours à l'emprunt.**

### **RESILIATION BAIL 1G IMPASSE DU CARRAGE**

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur Elie Cognard, le Conseil Municipal accepte la résiliation de son bail pour le logement situé- 1F, impasse du Carrage à la date du 30 juin 2016.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de la visite des responsables de la Fédération Départementale de Pêche et de l'A.A.P.P.M.A. qui sont venus constater l'état de l'étang de Montperroux et ont décidé de déposer un dossier pour son curage.
- du compte rendu du conseil d'école.

Extrait conforme à l'original,  
Le Maire,